

برنامج
الأغذية
العالمي



Programme
Alimentaire
Mondial

World
Food
Programme

Programa
Mundial
de Alimentos

**Deuxième session ordinaire
du Conseil d'administration**

Rome, 15 - 17 mai 2002

RAPPORTS DU DIRECTEUR EXÉCUTIF SUR DES QUESTIONS OPÉRATIONNELLES

Point 7 de l'ordre du
jour

*Pour information**



Distribution: GÉNÉRALE
WFP/EB.2/2002/7-A/2
8 avril 2002
ORIGINAL: ANGLAIS

PROJET DE DÉVELOPPEMENT APPROUVÉ PAR LE DIRECTEUR EXÉCUTIF ENTRE LE 1ER JUILLET ET LE 31 DÉCEMBRE 2001—RÉPUBLIQUE DOMINICAINE 10108.0

Programme intégré à l'appui des groupes vulnérables atteints par le VIH/SIDA

Nombre de bénéficiaires	14 000
Durée du projet	décembre 2001–décembre 2003
Coût (dollars É.-U.)	
Coût total pour le PAM	3 859 695
Coût total pour le gouvernement	2 263 350
Coût total des produits alimentaires	2 291 510

* En application des décisions du Conseil d'administration sur la gouvernance, approuvées à la session annuelle et à la troisième session ordinaire de 2000, les points soumis pour information ne seront pas discutés, sauf si un membre du Conseil en fait la demande spécifique avant la réunion et que la présidence accepte la requête au motif qu'il s'agit là d'une utilisation efficace du temps dont dispose le Conseil.

Le tirage du présent document a été restreint. Les documents présentés au Conseil d'administration sont disponibles sur Internet. Consultez le site WEB du PAM (<http://www.wfp.org/eb>).

Note au Conseil d'administration



Le présent document est soumis au Conseil d'administration pour information.

Le Secrétariat invite les membres du Conseil qui auraient des questions de caractère technique à poser sur le présent document, à contacter les fonctionnaires du PAM mentionnés ci-dessous, de préférence aussi longtemps que possible avant la réunion du Conseil.

Directeur, Bureau régional pour l'Amérique latine et les Caraïbes (ODM):
M. F. Roque Castro

Attachée de liaison principale, ODM: Mme G. Segura tél.: 066513-2207

Pour toute question relative à la distribution de la documentation destinée au Conseil d'administration, prière de contacter le Superviseur de l'Unité des réunions et de la distribution (tél.: 066513-2328).



1. La République dominicaine se situe dans les Caraïbes, la deuxième région la plus touchée dans le monde par la pandémie VIH/SIDA. Elle partage l'île avec Haïti où le taux d'infection est le plus élevé de la région. Aux Caraïbes, 9 cas sur 10 d'infection VIH se trouvent dans l'île d'Hispaniola (Haïti et République dominicaine). Cinquante-cinq pour cent des cas déclarés en République dominicaine concernent des jeunes entre 15 et 34 ans, la maladie étant transmise principalement par voie hétérosexuelle. Les groupes d'âges affectés sont ceux qui forment la population active. La plupart de ces groupes travaillent dans le secteur non structuré, vivent dans des conditions financières précaires et sont très vulnérables à l'insécurité alimentaire. L'incidence de la transmission verticale, de la mère à l'enfant, est très élevée, ce qui préoccupe énormément le Programme commun des Nations Unies sur le VIH/SIDA (ONUSIDA) et l'Organisation mondiale de la santé (OMS); le VIH est la première cause d'infection chez les enfants de moins de dix ans. Le VIH/SIDA s'est déjà propagé des groupes à haut risque dans la population en général. Les données provenant de la République dominicaine indiquent que 56 pour cent des décès dus au SIDA concernent des femmes entre 20 et 34 ans (Rapport de la Banque mondiale). Selon un rapport ONUSIDA/UNICEF, le taux officiel de l'incidence atteint un niveau alarmant, soit 2,8 pour cent dans la population totale et 10 pour cent dans les groupes vulnérables. Il y a une corrélation nette entre la pauvreté et l'infection; c'est donc dans les groupes marginaux que les risques d'infection sont les plus élevés. Il s'agit notamment des professionnels du sexe, des ménages dirigés par une femme, des enfants abandonnés et subissant des violences sexuelles et des personnes vivant dans les plantations de canne à sucre (*bateyes*), où le PAM met en œuvre actuellement l'IPSR 6202, "Appui aux ménages touchés par le cyclone George dans les *bateyes* en République dominicaine".
2. En 1993, le gouvernement a promulgué la Loi 55-93 pour faire face à l'épidémie de SIDA. La loi couvre les politiques, la recherche épidémiologique, la mobilisation sociale et d'autres aspects. COPRESIDA, une institution gouvernementale qui relève du Ministère de la santé, a été créée pour garantir l'application de la loi et aider les populations atteintes par le VIH/SIDA. En 1996, le Gouvernement dominicain a élaboré un plan stratégique à moyen terme pour 2000-2004 visant à réduire la propagation du VIH/SIDA. La Banque mondiale a récemment approuvé un prêt de 25 millions de dollars au pays destiné à tous les programmes visant à réduire l'incidence de l'infection VIH/SIDA. Le prêt sera géré par COPRESIDA en collaboration avec l'ONUSIDA, l'OMS et l'UNICEF. Le Groupe thématique des Nations Unies sur le VIH/SIDA a demandé au PAM d'apporter son aide au programme de prévention et de réduction de la transmission verticale et au programme de formation en matière de sensibilisation et d'éducation.

